L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS:

Nous publions par an, pour la feuille, payables d'avance 5 piastres; 10 piastres pour la feuille double; pour le compagnie et publié trois fois par semaine, payables d'avance pour deux Piastres, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un tiers. Pour tout changement de demeure, l'ancien abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés en aient payés. Les abonnés qui voudront faire leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par ligne pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le tarif est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENS pour l'année sur annonces—Les annonces permanentes jouiront du tarif ci-dessus, savoir: les Banques d'Assurances et autres institutions publiques 25; les agens pour ventes, bateaux à vapeur, et les agens de commerce faisant la commission, 20; Commerçants en général à l'année et d'année.

Le privilège des annonces hors ville est limité à un Parish et deux lieues.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles de pure vertu et d'intérêt du public à 25 cents la ligne. Les annonces nouvelles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au tarif des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles pairont 50 par insertion pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix de annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, annonces d'yeux en regards &c., lui seront payées en compte régulièrement et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne portent pas le chiffre des insertions seront publiées jusqu'à un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres en-droits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, payeront le même prix que ci-dessus.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double de prix ordinaire.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le steamer MADISON, capitaine Robert J. Friesland, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Peyroux, ou à J. R. BRAYNE & Co.
13 fev 24, Poydras.

Paquebot de Baton Rouge—Le bateau à vapeur bien connu, TECHE, capitaine J. Hooper, ayant été dernièrement réparé, fera les voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Baton Rouge. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures du matin, et de Ba on Rouge tous les samedis à la même heure. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
7 janv—00

PACKET DE HOUSON & BAYOU SARAH.
Chaque Mercredi matin à 10 heures
Le capitaine Jesse Hatt informe ses amis et le public, que le steamer PLASTAN ayant achevé pour partir depuis quelque temps, il continuera ses voyages réguliers entre les ports ci-dessus et la Nouvelle-Orléans et qu'il remplacera le "Nouvelle-Orléans." Mercredi, le 10 du courant, il partira comme ci-dessus, et au retour quittant Bayou Sarah chaque lundi matin, à 10 heures. Lestemer Parsan ne sera pas responsable des dettes contractées par son équipage, à moins qu'il ne les ait ordonnées. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou au chantier de la rue Canal, ou à
CARRIGAN & HAWTHORN,
63, rue Gravier.

Départ. Chemins de passage en descendant. Retour. Chemins de passage en remontant
Pour Bayou Sarah. $6 | Bayou-Sara. $6
" Baton-Rouge. 5 | " Baton-Rouge. 5
" Plaquemine. 3 | " Plaquemine. 4
" Donaldsonville. 2 | " Donaldsonville. 3
" la Côte. 1 | " la Côte. 2

Les tous du fret est également réduit, de 1 à 25 pour cent au-dessous de celui que pratiquent les autres paquebots du Bayou-Sara.
16 juin

PACKET DU DIMANCHE. —22
POUR VICKSBURG et tous les ports intermédiaires—Le steamer SULTANA, capt. A. W. Tufts, commence ses voyages réguliers entre Vicksburg et la Nouvelle-Orléans, il partira de ce port tous les dimanches matin à 10 heures, et Vicksburg, en retournant, tous les mercredis à 10 heures A. M. Le Sultana étant le premier bateau qui ait passé cette hebdomadairement les voyages réguliers de Vicksburg, ayant été construit d'une main de travailleur à ses transports, et ayant été fait pour le plus confortable et l'agrement de ses passagers, il se flatte et sollicitent le patronage du public. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
HYDE & CLARK
22, rue Poydras.
N. B. Le Sultana sera toujours prêt à recevoir du fret chaque vendredi matin à 10 heures. 6 déc 00

BATEAU DE LA MALLE DE ÉTATS-UNIS.—Le steamer ROB ROY, capitaine BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque samedi et samedi, à 10 heures A. M., et de Bayou Sar A, les lundi et mercredi, à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
4 déc

POUR ATTAKAPAS, et les ports intermédiaires, le steamer ... ment et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour les ports ci-dessus pendant cette saison. Et pendant les intervalles, il fera des voyages réguliers entre la Nlle. Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les lundis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée.
14 nov

CABOTAGE.

POUR NEW YORK.—La barque TEN BROTHERS, Capt. Crawford, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à
ALEXANDER & DOUGLASS,
17 déc 15 rue du Canal.

POUR BALTIMORE.—Ligne de paquebots entre la Nlle. Orléans et Baltimore.
Le trois mats LAWRENCE, capt. F. S. Nickerson, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira demain soir. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. BEDFORD BECK.
16 fev 34, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.
Le brick ANDAS, capt. Whiting, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
L. F. PAYSSON, 53, rue de la Commune.
Ligne de Paquebots de la Nouvelle Orléans et de Boston—Le paquebot ST. LOUIS, capitaine King, ayant sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord au wharf de la rue St. Joseph, ou à
JOHN A MERRITT,
11 fev 53, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le trois mats PENTSFORD, capitaine John Pence, en chargement en face du marché aux legumes, sous peu partira. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
GEO. GREEN & BRO.
17 fev 30, rue de la Levée.

POUR BOSTON—Ligne de Lombard—Le trois mats MARY FRANCIS, Capt. Johnson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
H. A. NORCROSS & Co
11 fev 40, Gravier.

POUR BOSTON—Ligne de Lombard—Le trois mâts STEDMAN, capt. Philippe Thomas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, près de marche aux legumes ou à
H. A. NORCROSS & Co.
17 fev 40, Gravier.

POUR BOSTON—Le trois mâts BURMAH, capitaine Ford, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adre ser au capitaine à bord, ou au de l'hôtel des Magnolias ou à
JOHN A. MERRITT, 53 Camp.
14 fev

POUR BOSTON.
La barque qualeitée SARAH, capt. J. Proctor, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue Jefferson, ou à
JOHN A. MERRITT,
60 fev 53, Camp.

POUR PHILADELPHIE.—Passage seulement—La barque A. I. TRENTON, partira sous peu de Nouvelle-Orléans. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de l'Hôtel des Monnaies ou à
ALEXANDER & DOUGLASS,
16 fev 53, rue du Canal.

LIGNE DE HANDS—PHILADELPHIE—La barque B. MEZICK, capt. S. F. Carvin, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. D. DENEGRE, 16 Douane.
16 fev

POUR PHILADELPHIE.
La goélette SPY, capt. Somers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. D. ASBRIDGE,
97, rue du Camp.

POUR APALACHICOLA.
La goélette PUTNAM, capt. Dodge, reçoit du fret et partira sous peu. S'adresser à bord, en face de la rue St. Pierre ou à
WOOD & SIMMONS,
88, rue des Magasins.

POUR LA HAVANE.—Un assortiment complet de cigares de la Havane de marque de choix, telles que "Vuelta-Abajo," "Aurora," "Tres-Amigos," "Moro," "Palma," &c., de qualités rechercher, telles que Regalias, Canones, Cazadores, &c., à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
16 fev 26, Commune.

CAFE—100 sacs café de la Havane prime vert, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
16 fev 26, Commune.

ESPECES—Doublons Mexicains et Espagnols et piastres. Lettres, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
16 fev 26 Commune.

MRS. BLASCO & SIMIDEL ont donné leur procuration à A. Jevon et Vasquez.
COIGARES—Un assortiment général de cigares de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO,
10 fev 27, Vieille-Levée.

TOILES—En pièces et tiq, 4/4, de qualités assorties.
Pantalons 3/4 et 4/4.
Pitilles 2/4.
Toile écrue 4/4, dont la plupart conviennent pour l'exportation, à vendre par
GIHEWES & Co.
8 fev rue Natchez.

MEDECINES fraiches—Les soussignés reçoivent mensuellement leur approvisionnement de drogues fraiches, de peinture et d'huiles, qu'ils offrent à vendre à des conditions très avantageuses. Faisant leurs opérations soit pour du comptant, soit pour du bon papier à une courte échéance, ils sont à même de vendre à peu de chose au dessus du cont.
JARVIS & ANDREWS,
11 fev 90, rue de la Commune.

VINS, Eaux de-vie, Fruits &c.—En débarquement de l'Adriatique, Bordeaux et à vendre par le soussigné:
10 demi-pipes eau de vie de champagne, supérieure,
50 do do Cognac même, preuve (Castillon)
10 quarts do do (Napoleon Brazd.)
16 barriques vin rouge, très supérieur, crû de 1837,
20 caisses do do C. Margaux et Lafitte,
marque de A. Motton,
60 caisses fruits assortis au jus, fraises, framboises, &c.
Et en magasin, d'importations antérieures:
Eaux de vie en pipes et demi-pipes, diverses marques, vin rouge et blanc, en barriques et caisses, liqueurs assorties, Kirsch, Absinthe, Curaçao, Vermicelle, bouchons, absynthe, prunes d'Eute, en jarres &c. &c.
F. JOBY,
11 fev-in 118, rue Royale

TAPIS de devant de Cheminée—3 balles de différentes pièces et 1 de pallasons, à vendre par
L. A. LEVY Jr. 30, rue de la Douane.
DEMI BASE Laine d'Allemagne—2 caisses à vendre par
L. A. LEVY Jr.
11 fev 30, rue de la Douane.
DENINS d'York—10 caisses récemment reçues, à vendre par
L. A. LEVY Jr.
11 fev 30, rue de la Douane.
TOILE, Chemises blanchie, 4/4, supérieure—3 caisses à vendre par
L. A. LEVY Jr.
11 fev 30, rue de la Douane.
VINAIGRE—27 tierçons vinaigre en débarquement de navire l'Adam, venant de Bordeaux, et à vendre par
AUGUSTE MOLIER, rue St. Louis, 56
BAITES sur New York, à 60 jours de vue, et sur Philadelphie de 10 à 60 jours de vue, à vendre par
N. F. COMLEY, 97 rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. GARIDEL.

LE mercredi 17 mars 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, il sera vendu:

165 ESCLAVES,

Appartenant à M. Bernard Marigny, et attachés à l'habitation de Montalembert située en la paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane.

Ces esclaves sont presque tous créoles; parmi ces esclaves se trouvent des commandeurs, jardiniers, charpentiers, maçonniers, maçons, charrons, armuriers, forgerons, menuisiers, peintres, vitriers, chauffeurs, mouliniers, distillateurs et cuisinières, blanchisseurs et domestiques de maison. Tous sont habitués aux travaux d'habitation.

9e. UNE HABITATION connue sous le nom de Fontainebleau, faisant face au lac Pontchartrain et située vis-à-vis le rail road Pontchartrain — Sa superficie est de cinq mille huit cents arpens; elle est très vastement établie pour quel'on puisse en donner les détails. Ceux qui voudront la visiter pourront le vendredi traverser le lac sur le steamer Magnolia. Ils trouveront chez M. Coquillon à Mandeville des chevaux, et sur l'habitation des personnes pour la faire visiter. Il se trouve sur cette propriété quinze cents arpens (outre les défrichés) couverts de bois de chênes rouges, chênes blancs et de frênes et autres bois de valeur. Il y a sur cette habitation tous les établissements d'une sucrerie, cotonnerie et moulin à scie par la vapeur.

Les conditions de la vente sont:

Pour les esclaves:—Un dixième comptant, et la balance, par portions égales, payable à un et deux ans en billets et dossés, portant hypothèque sur l'objet vendu, les tireurs et les endosseurs des billets devront être à la satisfaction du vendeur et les esclaves ne seront délivrés qu'après que les tireurs des billets et les endosseurs auront été accepté, ils acquéreront et auront le droit d'escompter leurs billets à raison de huit pour cent l'an. Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudou qui notaire public, aux frais des acquéreurs.—Pour l'habitation: Un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans, le tout en billets endossés et hypothéqués sur les objets vendus, les tireurs et endosseurs devront être à la satisfaction du vendeur et les objets vendus ne seront délivrés qu'après que lesdits tireurs et endosseurs auront été acceptés. Tous les billets provenant de ces différentes ventes porteront dix pour cent d'intérêt par an, en cas de non paiement, sans pour cela que l'acheteur puisse prendre aucun délai en cas de non paiement desdits billets qui seront payables à la Banque des Citoyens.
B MARIGNY.

L'On distribuera des petites affiches dans l'Etat dans quelques jours, et l'on pourra s'en procurer chez L. A. Garidel, rue Toulouse No. 50. 13 fev

PAR JOS. A. BEARD & Co.
Vente par le syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la paroisse de la Nlle. Orléans, et à la requête de la date du 15 décembre 1840, il sera vendu, le 16 mars prochain à midi, à l'Arcade Bank, les propriétés suivantes appartenant à Philippe Bank, savoir:

Le lot no. 1 de 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier sur environ 98 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne du No. 1, et 20 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du no. 3, et 20 pieds 3 pouces et 4 lignes, plus ou moins, sur la ligne de derrière.

Le et no. 3 à 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier; environ 99 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne du No. 2, environ 99 pieds environ 2 lignes de profondeur sur la ligne du No. 4, et 20 pieds 3 pouces et 4 lignes plus ou moins sur le derrière.

Le lot no. 4, à 22 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, 99 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne du No. 3; 100 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne du no. 5 et environ 20 pieds 11 pouces et 2 lignes sur le derrière.

Le no 5 à 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, 100 pieds de profondeur et face à la rue du Cyprès, environ 22 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui sont dessus.

CONDITIONS—Le comptant; la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si les billets ne sont pas payés à l'échéance ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an.

Les actes de vente seront par-devant D. B. McKay not. pub sur frais de l'acquéreur.
9 fev.

OFFICIEL.

PREMIERE SESSION DE LA QUINZIEME LEGISLATURE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MERCREDI, 10 Février 1841.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion un congé de quelques jours a été accordé à M. M. Corrigdon, Thibodeaux de St. Jacques, Ratliff et Bickham.

M. Ellis a soumis à la Chambre une pétition de plusieurs habitans de Madisonville, demandant l'appropriation d'une somme suffisante, pour construire un chemin de la dite ville au lac Pontchartrain, sur le côté occidental de la rivière Tchefuncte.

Sur motion, la dite pétition a été référée au comité des améliorations intérieures.

M. Burke, au nom du comité de finances, auquel avait été référé cette partie du Message du Gouverneur, qui a trait à la condition du trésor de l'Etat, a rapporté comme suit:

Le comité de finances auquel avait été référée cette partie du message du gouverneur qui a rapport à la situation du trésor, a l'honneur de rapporter:

Qu'il a examiné avec soin la situation du trésor: 1o. le montant des propriétés appartenant à l'Etat, le montant de la dette publique, et le montant probable des dépenses et des recettes durant la présente année, ainsi qu'elles sont établies dans l'exposé du trésorier; et il est à espérer que la législature prendra de même que le comité quant à la conduite à suivre à cet égard et qu'il a l'honneur de recommander.

Dans l'exposé du trésorier, les dépenses probables de l'année 1840 s'élèvent à $608,291 75

Et les recettes probables durant la même époque, à 530 000 00

Laissant un déficit dans le trésor de $178,991 75

Le comité a mûrement réfléchi quant au moyen de remplir ce déficit. Le meilleur moyen à adopter serait, sans doute, d'imposer une taxe additionnelle, mais depuis la prise de possession de la présidence du dominion bien juste quant à l'estimation des propriétés foncières dans tout l'Etat, jusqu'à ce que le comité a recommander d'imposer, pour le moment, une taxe égale conformément aux rapports des assesseurs. Cependant, en mode d'estimation ayant été considérablement, inégal pour le mettre à exécution, que le comité, tout d'abord, a été d'avis de le rejeter, et de recommander de faire estimer les propriétés foncières, conformément à leur étendue et à la valeur des produits de chaque paroisse, y excluant cependant la paroisse d'Orléans, où le mode ordinaire doit être continué puisqu'aucun autre ne peut être adopté pour cette paroisse. Quant à ce qui regarde les rapports du marshal des Etats-Unis pour le district occidental judiciaire, donnant le produit des paroisses de ce district, le comité, malgré toutes ses efforts, n'a pu obtenir les informations nécessaires pour pouvoir agir avec abondonnées par Buchanan & Hagan et par certaines personnes à la requête du sénat.

Le 1er. Janvier, le Trésorier situé au fauh. urg Delord de cette ville dans l'Etat comprit entre les rues Delo d, Magasins, Poyfferre et Camp et dix gns par le lot no. 9 sur un plan dressé par Jos. A. Bringier en Janvier dernier et portant la date du 12 mai 1836 et déposé dans l'étude de D. L. McKay not. pub. Le dit lot formant l'encoignure des rues Magasins et Poyfferre et portant 21 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Poyfferre.

Conditions—Comptant pour une somme suffisante pour payer $780, avec intérêt depuis le 12 mai 1825, au taux de 6 pour cent par an, avec dix piastres pour frais de protet, et trois piastres pour frais de cédule de copie de l'acte de vente et pour la balance l'acheteur se chargera du paiement de ses billets datés de 10 mai 1836, chacun de la somme de $390, avec intérêt de 6 pour cent par an à partir de leur date, et payables, l'un le 10 mai 1841, le second le 10 mai 1842, et le troisième le 10 mai 1843, la quatrième le 10 mai 1844, le cinquième le 10 mai 1845, et le sixième le 10 mai 1846.

4 lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, désignés par les nos. 2, 3, 4 et 5, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Bienville, Tremé et Claiborne.

Le lot no. 2 à 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier sur environ 98 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne du no. 1 et environ 20 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne du no. 3, et 20 pieds 3 pouces et 4 lignes, plus ou moins, sur la ligne de derrière.

Le lot no. 3 à 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier; environ 99 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne du No. 2, environ 99 pieds environ 2 lignes de profondeur sur la ligne du No. 4, et 20 pieds 3 pouces et 4 lignes plus ou moins sur le derrière.

Le lot no. 4, à 22 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, 99 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne du no. 3; 100 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne du no. 5 et environ 20 pieds 11 pouces et 2 lignes sur le derrière.

Le no 5 à 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, 100 pieds de profondeur et face à la rue du Cyprès, environ 22 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui sont dessus.

CONDITIONS—Le comptant; la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si les billets ne sont pas payés à l'échéance ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an.

Les actes de vente seront par-devant D. B. McKay not. pub sur frais de l'acquéreur.
9 fev.

ACADEMIE

DE DANSE.

MONSIEUR LERTUS a l'honneur d'informer les jeunes et mères de famille ainsi que le public en général, qu'il a pris des arrangemens avec M. Devoti pour le remplacer dans ses leçons de danse et qu'à l'avenir deux classes du soir seront ouvertes pour y recevoir des élèves: l'une rue St. Louis No. 121, l'autre rue Chartres No. 14.

Les classes auront lieu: rue St. Louis No. 121, les lundis, mercredis et vendredis.

Rue St. Charles au No. 14, les mardis, jeudis et samedis, de 8 heures à 10.

M. Devotti se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières.
30 déc—d

AVIS.

THEODORE, coiffeur, 116 de Chartres, 160, vis-à-vis l'Hôtel d'Orleans, vient d'ouvrir un salon spécialement pour le coiffure des Dames. Tout ce qui est possible de faire en parfumerie, il le fera, et il se rendra proprietaire de leur choix, a des prix très modérés. Son salon pour les fashionables vient d'être orné du nouveau arre de gnat des ameliorations: le zèle, la politesse et le soin de ses prévenances attentions (que nécessite son genre de travail) sont jusqu'à ce jour connus et appréciés par ses pratiques, pour augmenter le nombre de ses pratiques. Son magasin est constamment pourvu de beaux objets de toilette, portant des bonnes fabriques de Paris, choisis par ses correspondants.

1000 Perfumes pour hommes et pour femmes, toupets, bandeaux, bandes, perruques, Bandes de Nuit, Bandes Ventrières, à vendre en gros ou en detail. Les perruquiers ou coiffeurs peuvent s'adresser au susdit pour tout ce qui leur est necessaire pour la fabrication des perruques en cheveux. Il offre de leur faire de grands avantages.
4 fev.

PENSIONNAT DE GREEN BROOK.

PLAINFIELD.—NEW-JERSEY.

Deux lieues et demie de la ville de New-York par le Chemin de fer.

EZRA FAIRCHILD PRINCIPAL.

Références:—MM. J. F. Freeman, Henry R. Lee, et William Jacques, Nouvelle Orleans. M. Wm. Lyle, Lexington. Lne. L'honorable Théodore Fesling Hayssin de New-York.

Les soussignés renouvellent avec plaisir la recommandation qu'ils ont donnée il y a quelques années à M. Fairchild, maintenant principal de l'Ecole Green Brook, à Plainfield N. Jersey, et prennent la liberté de l'adresser de Hilton à Mendham. En nombre considérable de lettres de M. Fairchild l'on a vu: dans cette institution, et cette circonstance seule a fait accorder beaucoup de confiance en l'instruction et la discipline de l'établissement.

JAMES CARNAN, Président.
JOHN MACLEAN, vice-président et professeur de Grec.
ALBERT B. BOB, professeur de Mathématiques.
Collège de New-Jersey, Princeton, 3 Février 1840.
27 janv—2m 2 f pa

MAGASIN DE COMESTIBLES,

Encoignure Royale et Dumaine.

Le soussigné vient de recevoir par les dernières arrivages un assortiment de comestibles, dont le détail suit, qu'il offre à vendre à des prix réduits:

100 pates truffes, de lièvre, de foie de Strasbourg, dindonnettes, de bécasses, de perdrix, de cailles, de pluviers dores, de gelinottes, etc
40 demi pates do do
36 demi boites gibier do do,
100 boites foie de Strasbourg truffé,
150 doit de mi boites truffes pures,
200 do et de 4 pies à l'huile,
400 do et de 1 pies à l'huile,
10 do dindes entières truffées,
10 do terrines de foie gras truffé,
500 do de demi boites do do,
100 caisses fruits au jus, tels que, fraises, prunes, abricots et reines,
1000 jarres de bouteilles tomate pri parée,
4000 pots de moutarde de maille,
200 caisses liqueurs superfines de Chanel,
100 do vin de Malaga superfine,
400 do de sardine,
20 moules fromages de Gruyère,
10 do do Neufchatel,
400 pites de Maure,
150 do do. guignolet d'Angers,
200 litres anisette d'Angers,
1000 liv saucissons de Lyon,
600 caisses vins fins, Lafitte, Leoville, St. Peterpie, Sauterne, Graves, etc
500 barriques vin rouge, Médoc, St. Julien et Montferrand,
2 barriques véritable vieux Lafitte,
150 barriques vin de Bourgesse.
19 fev—20 B. POUVERIN.

MAGASIN DE COMESTIBLES.

Encoignure Chartres et Toulouse.

MADAME BUPEYET offre à vendre à des prix modérés les articles suivants qu'elle a reçus par les derniers arrivages, tels que
Truffes en boite, dites, demi boitelles et quart de boitelles, jusqu'à demi-livres.
Pates truffées, caille de perdrix, d'alouette, de bécasse, de perdrix, de poulet, de dindonnette, de lièvre, de perdreaux, de foie de Strasbourg, de Gelinotte, Gianinas truffées, de dinde, de pintade, de pigeon, etc.
Cuisses d'oie en demi boites, canard aux navets, pois.
Beurre aux truffes, aux champignons, aux anchois, Champignons tournés, depuis à l'huile de la provençale, Petits pois préparés en boites et demi boites.
Id id au jambon, artichauts préparés.
Id de cèpes en demi boitelles et truffes.
Asperges en tiges en boites et demi boites.
Pointes d'asperges de do, sardines à l'huile.
Anchois à l'huile, cornichons fins et à la vinaigre assortis.
Fruits au jus, fraises, cerises, abricots, pêches, framboises, etc.
Id à l'eau de vie de toute espèce, gelées de coing, de pommes et de groseille, marmelade d'abricots.
Prunes gros choix en grande et petite pubans.
Mustarde de Maille assortie.
Nougat blanc, praline et pistache.
Fruits candis divers;
Id secs de toute espèce, tels que figues, amandes, prunes d'Agen, raisins, dattes, noix, noisettes, etc
Saucisses de Lyon et de Marseille première qualité,
Jambons de Bayonne, de Mayence, de Prague, etc.
Jauges fumées de bœuf sauvage et du pays.
Liqueurs superfines et assorties de la Chine et de la côte St. André.
Eau de vie de Dantzick, Curaçao de Hollande, Marasquino de Zara.
Guignolet d'Angers, anisette double et surfine en cruchons, id surfine en pointes de Chauvet, crème de menthe, de moka, etc, le tout de tre qualité.
Fromages de Gruyère, de Parmesan, de Neuchatel, de Hollande dite rédes de Maure, etc.
Pates de Gênes variées, macaroni de Naples, vermicelle jaune et blanc d'Italie.
Biscuits de Reim, pate de gomme, gelée et pate de gouyave, chocolat et graines d'ananas de juste sujbce.
Vinaigre de Vin, de Xeres, de Malaga, de Muscat de Frontignan et toutes sortes de vins fins rouges et blancs de Bordeaux.
20 fev

PECHES—10 douzaines, à vendre par
H A NORCROSS, 40 Gravier.
BARRES de Plomb—30 billiets à vendre par
8 fev JOHN R. SHAW & Co. 34, rue Poydras.
MIEL—10 barils miel de l'Ouest, à vendre par
8 fev JOHN R. SHAW & Co. 34, rue Poydras.
TRAITES sur New York, à courte et longs jours, à vendre par
CUCULLU, LAFEVRE & Co.
CAFE—500 sacs café Havane prime, en débarquement et à vendre par (16 fev) R. GRONING & Co.
CAFE—Havane vert prime, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune
WHISKEY rectifié—50 barrils, à vendre par
16 fev F. A. GIRAUD, 11, rue Tchoupitoulas.
MAIS—300 sacs, à vendre par
F. A. GIRAUD.
CIRAGE—106 grosses cirage supérieur à vendre par
16 fev 19, rue Tchoupitoulas,
MR. HENRY THOMAS a été admis en société dans notre maison.
FROST & CO.
MAGASIN DE COMESTIBLES.
HYDE & GOODRICH.
CHAPEAUX, Souliers et Habillements.—Un assortiment général de ces articles à vendre par
FROST & CO., 8, Douane.
BOIS de Fusée—Quelques tonneaux, à vendre par
8 fev R. GRONING & Co.
COGARES Espagnols, de qualité supérieure, en balles à 5 vitres, à vendre par
R. GRONING & Co.
6 fev

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. GARIDEL.

LE mercredi 17 mars 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, il sera vendu:

165 ESCLAVES,

Appartenant à M. Bernard Marigny, et attachés à l'habitation de Montalembert située en la paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane.

Ces esclaves sont presque tous créoles; parmi ces esclaves se trouvent des commandeurs, jardiniers, charpentiers, maçonniers, maçons, charrons, armuriers, forgerons, menuisiers, peintres, vitriers, chauffeurs, mouliniers, distillateurs et cuisinières, blanchisseurs et domestiques de maison. Tous sont habitués aux travaux d'habitation.

9e. UNE HABITATION connue sous le nom de Fontainebleau, faisant face au lac Pontchartrain et située vis-à-vis le rail road Pontchartrain — Sa superficie est de cinq mille huit cents arpens; elle est très vastement établie pour quel'on puisse en donner les détails. Ceux qui voudront la visiter pourront le vendredi traverser le lac sur le steamer Magnolia. Ils trouveront chez M. Coquillon à Mandeville des chevaux, et sur l'habitation des personnes pour la faire visiter. Il se trouve sur cette propriété quinze cents arpens (outre les défrichés) couverts de bois de chênes rouges, chênes blancs et de frênes et autres bois de valeur. Il y a sur cette habitation tous les établissements d'une sucrerie, cotonnerie et moulin à scie par la vapeur.

Les conditions de la vente sont:

Pour les esclaves:—Un dixième comptant, et la balance, par portions égales, payable à un et deux ans en billets et dossés, portant hypothèque sur l'objet vendu, les tireurs et les endosseurs des billets devront être à la satisfaction du vendeur et les esclaves ne seront délivrés qu'après que les tireurs des billets et les endosseurs auront été accepté, ils acquéreront et auront le droit d'escompter leurs billets à raison de huit pour cent l'an. Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudou qui notaire public, aux frais des acquéreurs.—Pour l'habitation: Un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans, le tout en billets endossés et hypothèqués sur les objets vendus, les tireurs et endosseurs devront être à la satisfaction du vendeur et les objets vendus ne seront délivrés qu'après que lesdits tireurs et endosseurs auront été acceptés. Tous les billets provenant de ces différentes ventes porteront dix pour cent d'intérêt par an, en cas de non paiement, sans pour cela que l'acheteur puisse prendre aucun délai en cas de non paiement desdits billets qui seront payables à la Banque des Citoyens.
B MARIGNY.

L'On distribuera des petites affiches dans l'Etat dans quelques jours, et l'on pourra s'en procurer chez L. A. Garidel, rue Toulouse No. 50. 13 fev

PAR JOS. A. BEARD & Co.
Vente par le syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la paroisse de la Nlle. Orléans, et à la requête de la date du 15 décembre 1840, il sera vendu, mardi, le 16 mars prochain à midi, à l'Arcade Bank, les propriétés suivantes abandonnées par Buchanan & Hagan et par certaines personnes à la requête du sénat.

Le 1er. Janvier, le Trésorier situé au fauh. urg Delord de cette ville dans l'Etat compris entre les rues Delo d, Magasins, Poyfferre et Camp et dix gns par le lot no. 9 sur un plan dressé par Jos. A. Bringier en Janvier dernier et portant la date du 12 mai 1836 et déposé dans l'étude de D. L. McKay not. pub. Le dit lot formant l'encoignure des rues Magasins et Poyfferre et portant 21 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Poyfferre.

Conditions—Comptant pour une somme suffisante pour payer $780, avec intérêt depuis le 12 mai 1825, au taux de 6 pour cent par an, avec dix piastres pour frais de protet, et trois piastres pour frais de cédule de copie de l'acte de vente et pour la balance l'acheteur se chargera du paiement de ses billets datés de 10 mai 1836, chacun de la somme de $390, avec intérêt de 6 pour cent par an à partir de leur date, et payables, l'un le 10 mai 1841, le second le 10 mai 1842, et le troisième le 10 mai 1843, la quatrième le 10 mai 1844, le cinquième le 10 mai 1845, et le sixième le 10 mai 1846.

4 lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, désignés par les nos. 2, 3, 4 et 5, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Bienville, Tremé et Claiborne.

Le lot no. 2 à 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier sur environ 98 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne du no. 1 et environ 20 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne du no. 3, et 20 pieds 3 pouces et 4 lignes, plus ou moins, sur la ligne de derrière.

Le et no. 3 à 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier; environ 99 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne du No. 2, environ 99 pieds environ 2 lignes de profondeur sur la ligne du No. 4, et 20 pieds 3 pouces et 4 lignes plus ou moins sur le derrière.

Le lot no. 4, à 22 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, 99 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne du no. 3; 100 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne du no. 5 et environ 20 pieds 11 pouces et 2 lignes sur le derrière.

Le no 5 à 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, 100 pieds de profondeur et face à la rue du Cyprès, environ 22 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui sont dessus.

CONDITIONS—Le comptant; la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si les billets ne sont pas payés à l'échéance ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an.

Les actes de vente seront par-devant D. B. McKay not. pub sur frais de l'acquéreur.
9 fev.

PAR LE REGISTER.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de John Irwin, mardi le 2 mars 1841, à 11 heures du matin, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu